

DE ROUBAIX-TOURCOING

Aux Chambres, le Président de la République adressé un message

La Chambre vote les Retraites des Mineurs

Paris, 27 février. — La séance de la Chambre des députés est ouverte à deux heures. En raison de cette heure exceptionnelle, les députés sont en nombre normal.

M. Raoul PERET présente : M. Raoul PERET, le président donne la parole à M. MATHIEU, président du conseil, qui, d'une main bien embrochée, a le message suivant de M. Poincaré, président de la République :

Messieurs les députés, L'honneur d'être ma dénomination la représentation nationale est le plus grand que puisse recevoir un citoyen. Elle est la plus précieuse que l'on puisse avoir à cœur de bien honorer.

M. Raoul PERET fait connaître le résultat de la Commission MAES-LAFONT. L'amendement MAES-LAFONT est repoussé par 260 voix contre 252.

M. Raoul PERET fait connaître le résultat de la Commission MAES-LAFONT. L'amendement MAES-LAFONT est repoussé par 260 voix contre 252.

M. Raoul PERET fait connaître le résultat de la Commission MAES-LAFONT. L'amendement MAES-LAFONT est repoussé par 260 voix contre 252.

M. Raoul PERET fait connaître le résultat de la Commission MAES-LAFONT. L'amendement MAES-LAFONT est repoussé par 260 voix contre 252.

L'affaire Caillaux en Cour de Justice

Les Sénateurs ont validé l'élection de M. Pomcaré

Deux heures quarante, M. Caillaux fait son entrée, suivi de ses défenseurs. Il prend place au banc des prévenus, ayant devant lui M. Poincaré et ses conseillers M. Mougeon et de Mory-Graffier.

M. Caillaux, Joseph-Pierre-Marie-Auguste, 50 ans, né au Metz, épouse professionnelle, ancien président du Conseil, ancien ministre de l'Intérieur, ancien député, demeurant à Paris, 32, rue Alphonse-Xavier, et actuellement 6, boulevard de Clugnot, à Neuilly-Saint-Georges.

Les Sénateurs ont validé l'élection de M. Pomcaré. M. Caillaux se lève et sort avec ses défenseurs.

La production des Mines du Nord et du Pas-de-Calais. UNE AUGMENTATION EST CONSTATÉE.

Toujours plus haut. L'AVIATEUR MONTE A 7.300 METRES.

Les "Chevaux de bois" sont en grève. ILS RECLAMENT UNE AUGMENTATION DE SALAIRE.

La grève des tramways. La Journée d'hier s'est déroulée sans incident notable.

Comptes et Nouvelles CÉSARINE

Wuart-le-Traître devant ses juges

On continue l'interrogatoire de Wuart. — On entend les premiers témoins. — Les débats de cette affaire angossante, se sont poursuivis aujourd'hui en matinée.

LA DÉPOSITION DE JANNE. A 11 h. 30, le tribunal, entré en séance, le colonel Baboin appelle à la barre de la déposition du babou Janne.

L'OR-MAUDIT. Elle commença le Président la presse de questions embarrassantes. Wuart se fâcha.

LA DÉPOSITION DE JANNE. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

L'audition des témoins. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

EMOTIONNANTE DÉPOSITION DE Mlle LEURIDAN. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

ENCORE UN SOUS-ROCHE. Sur mandat d'arrêt décerné par le lieutenant Gervé, le nommé Basile Jouve, 67 ans, de Lagny, a été arrêté hier pour intelligence avec l'ennemi.

Wuart-le-Traître devant ses juges

On continue l'interrogatoire de Wuart

On continue l'interrogatoire de Wuart. — On entend les premiers témoins. — Les débats de cette affaire angossante, se sont poursuivis aujourd'hui en matinée.

LA DÉPOSITION DE JANNE. A 11 h. 30, le tribunal, entré en séance, le colonel Baboin appelle à la barre de la déposition du babou Janne.

L'OR-MAUDIT. Elle commença le Président la presse de questions embarrassantes. Wuart se fâcha.

LA DÉPOSITION DE JANNE. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

L'audition des témoins. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

EMOTIONNANTE DÉPOSITION DE Mlle LEURIDAN. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

ENCORE UN SOUS-ROCHE. Sur mandat d'arrêt décerné par le lieutenant Gervé, le nommé Basile Jouve, 67 ans, de Lagny, a été arrêté hier pour intelligence avec l'ennemi.

Wuart-le-Traître devant ses juges

On continue l'interrogatoire de Wuart

On continue l'interrogatoire de Wuart. — On entend les premiers témoins. — Les débats de cette affaire angossante, se sont poursuivis aujourd'hui en matinée.

LA DÉPOSITION DE JANNE. A 11 h. 30, le tribunal, entré en séance, le colonel Baboin appelle à la barre de la déposition du babou Janne.

L'OR-MAUDIT. Elle commença le Président la presse de questions embarrassantes. Wuart se fâcha.

LA DÉPOSITION DE JANNE. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

L'audition des témoins. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

EMOTIONNANTE DÉPOSITION DE Mlle LEURIDAN. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

ENCORE UN SOUS-ROCHE. Sur mandat d'arrêt décerné par le lieutenant Gervé, le nommé Basile Jouve, 67 ans, de Lagny, a été arrêté hier pour intelligence avec l'ennemi.

Wuart-le-Traître devant ses juges

On continue l'interrogatoire de Wuart

On continue l'interrogatoire de Wuart. — On entend les premiers témoins. — Les débats de cette affaire angossante, se sont poursuivis aujourd'hui en matinée.

LA DÉPOSITION DE JANNE. A 11 h. 30, le tribunal, entré en séance, le colonel Baboin appelle à la barre de la déposition du babou Janne.

L'OR-MAUDIT. Elle commença le Président la presse de questions embarrassantes. Wuart se fâcha.

LA DÉPOSITION DE JANNE. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

L'audition des témoins. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

EMOTIONNANTE DÉPOSITION DE Mlle LEURIDAN. Les premiers témoins entendus, M. Wilmace et Mlle Olive Hohe, ne vont que confirmer des faits déjà connus.

ENCORE UN SOUS-ROCHE. Sur mandat d'arrêt décerné par le lieutenant Gervé, le nommé Basile Jouve, 67 ans, de Lagny, a été arrêté hier pour intelligence avec l'ennemi.

Mouvement de la population. Le recensement de 1920 a été effectué le 15 février 1920.